



## Objet : **Projet de la Section Sportive Judo au Collège Jules Verne – Cagnes sur mer**

Ce projet de section sportive judo s'attachera à rendre encore plus concret les axes prioritaires du projet d'établissement.

- Mettre l'élève au cœur du dispositif d'éducation en l'inscrivant dans un projet de travail concret ;
- Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'il affectionne, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ;
- Développer leur goût de l'effort et les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier ;
- Permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective, d'une responsabilité citoyenne ;
- D'aider à la préservation de la santé (hygiène physique et alimentaire, lutte contre la sédentarité, la dépendance Internet...) et à l'observation de règles de sécurité (confrontation physique, apprentissage de la chute)

### Responsable de l'action :

M. Franck Chabas, professeur certifié EPS, Brevet d'Etat de Judo. Professeur principal de la future classe judo

### Elèves concernés :

Un groupe d'une classe de 6<sup>o</sup> et d'une classe de 5<sup>o</sup> du collège Jules Verne. Les élèves proviendront des écoles primaires relevant du secteur du collège, certains élèves redoublants selon l'avis du conseil de classe. La mixité est acceptée.

### Descriptif de l'action :

Les élèves se retrouvent une fois par semaine pour un entraînement de judo en plus des 4 heures obligatoires d'EPS. Les entraînements ont lieu au dojo du gymnase du Lycée Renoir. Les élèves inscrits à la section sportive judo doivent impérativement être inscrit également à l'Association Sportive de judo. Ils peuvent éventuellement venir aux entraînements (2 par semaine).

### Les partenaires :

**Le collège** : Regroupement des élèves de la section dans une même classe, mise en place d'un créneau horaire pour l'entraînement. Une convention signée entre le club « l'Ecole de Judo du Val de Cagnes » et le collège dans le cadre de l'A.S. Les élèves doivent y être licencié. Le coût est de 20 € à l'année.

**Le club « l'Ecole de Judo du Val de Cagnes »** : Le Président est M. Lionel Toffolon. Le club participe en donnant à chaque élève un tee-shirt, en prêtant un kimono (jusqu'à la

Toussaint) et en mettant à disposition le dojo du gymnase Renoir dans le cadre de l'AS. Le club apporte une aide matérielle et pédagogique aux différents examens manifestations de judo (ceintures, récompenses, documentations, challenge...)

**La Fédération Française de Judo** : Le comité départemental de judo des Alpes Maritimes est parrain de la section. Certains cadres techniques pourront intervenir tout au long de l'année. Les élèves doivent être également licenciés à la fédération. Le coût est de 36 € à l'année.

### **Déroulement de l'année :**

- Heures supplémentaires

Horaire de la section sportive judo : 2h hebdomadaire - obligatoire

Horaire de l'AS judo du collège : 2h hebdomadaires facultatives

- Heures compris dans l'emploi du temps des élèves : Horaire EPS obligatoire 4H

### **Les temps forts de l'année (à titre indicatif) :**

- Décembre : 1° passage de grade – Démonstration de judo à la soirée du Téléthon
- Mai : 2° passage de grade
- Juin : Challenge

Participation aux éventuels stages organisés par le club l'Ecole de Judo du Val de Cagnes.

### **Le travail Transdisciplinaire (à titre indicatif) :**

- Histoire/Géographie : Historique du Judo
- Sciences et Vie de la Terre : l'anatomie et le mouvement, la diététique
- Arts Plastiques : dessin et calligraphie
- Technologie : création et tenue d'un site (blog) sur le travail de la section

### **Recrutement – Constitution du dossier :**

- Avoir un bon dossier scolaire
- Un petit mot des professeurs d'école concernés
- Lettre de motivation
- Fiche d'inscription en pièce jointe
- Certificat médical également en pièce jointe
- Prendre la licence de l'AS au collège (Union Nationale du Sport Scolaire)
- Etre licencié à la Fédération Française de Judo (peu importe le club d'appartenance mais sachez que vous pouvez le faire avec « l'Ecole de Judo du Val de Cagnes). Les licences AS et Judo sont nécessaires pour des raisons évidentes de responsabilité et d'assurance.

### **Matériel préconisé :**

1. Affaire de sport, tennis
2. Kimono (prêté avec caution ou à acheter – neuf ou occasion)
3. Tong, claquette

M. Génot, Principal

M. Chabas Franck, professeur d'EPS